Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 23 octobre 2026, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Mme Marie-Eve Parent, greffière-trésorière est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU 2023-2033 pour la mise en place d'une station d'épuration par étangs aérés.

174-10-2026 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME PRIMEAU 2023-2033 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS :**

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite faire une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme PRIMEAU 2023-2033 pour la mise en place d'une station d'épuration par étangs aérés pour le traitement des eaux usées;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du guide du PRIMEAU 2023-2033, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

Attendu qu'elle assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements admissibles, à hauteur de 50 % de leur coût, et tout dépassement de coûts;

Attendu qu'elle assumera toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus;

Attendu qu'elle paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme PRIMEAU 2023-2033 pour la mise en place d'une station d'épuration par étangs aérés et mandate Tetra Tech QI Inc. pour la présentation de la demande d'aide financière.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard confirme :

- Qu'elle assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements

admissibles, à hauteur de 50 % de leur coût, et tout dépassement de coûts;

- Qu'elle assumera toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus;

- Qu'elle paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

_____	_____
Francis Gagné, maire	Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

_____
Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière